



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

N° : 2021-078
OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2022 du Symalim

Date de la convocation : **Vendredi 03 décembre 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote : 64
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 2	en droits de vote : 10
	Votant·e·s : 19	en droits de vote : 74

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DECINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

Mme Groperrin à M. Athanaze ; M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992) et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1 et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Vu la présentation de la prospective financière réalisée lors du bureau syndical en date du 25 novembre 2021,

Vu la présentation détaillée du Rapport d'orientation budgétaire faite en séance qui retrace le contexte national applicable, une analyse rétrospective de la situation financière du Symalim ainsi qu'une présentation des différents scénarios de prospective projetés.

Considérant que les éléments principaux suivants ont été exposés en séance, à savoir :

L'objectif de la prospective financière à horizon 2026 est d'évaluer les capacités à mener le projet de gestion en fonction de la situation financière dont les trois principaux handicaps sont :

- Un déficit structurel en fonctionnement qui empêche la seule poursuite des missions actuelles
- Une charge de la dette qui pèse sur les sections de fonctionnement (5%) et d'investissement (23%, soit près de 70% des PSI)
- Une quasi-absence de capacité d'investissement face à un patrimoine en voie d'obsolescence, notamment du fait que les PFI servent à rembourser l'emprunt (épargne brute négative)

A ce titre, plusieurs scénarios ont été réalisés :

- un scénario « au fil de l'eau » qui projette à l'horizon 2026 les déséquilibres actuels ;
- un scénario « au fil de l'eau » amélioré par une réhausse des participations d'investissement ;
- Puis 3 scénarios de normalisation de la santé financière du syndicat (taux d'épargne brute à 7%, 10% et épargne nette positive à horizon 2026)

Ces scénarios démontrent l'enjeu à agir sur deux leviers complémentaires et itératifs :

- les participations en fonctionnement ;
- les économies de gestion.

La question du recalibrage des participations statutaires de fonctionnement sera donc entièrement liée à la définition du projet de gestion et à la négociation du ou des futur(s) contrat(s) de gestion du territoire.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport relatif aux orientations budgétaires et à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

